

PLAN LOCAL D'URBANISME

Document arrêté



SIERENTZ

4. Orientations d'Aménagement et de Programmation thématiques

4.c. OAP Patrimoine

PLU arrêté

Document arrêté par délibération du Conseil municipal en date du 16/12/2024

Le Maire



Décembre 2024

Sommaire

PREAMBULE	3
1. PORTEE JURIDIQUE DES ORIENTATIONS.....	3
2. CARTOGRAPHIE DES BATIMENTS ET ELEMENTS CONCERNES	3
3. LISTE DES BATIMENTS ET ELEMENTS CONCERNES	3
ORIENTATIONS	6
1. ORIENTATIONS GENERALES CONCERNANT L'ENSEMBLE DES BATIMENTS ET ELEMENTS RECENSES	6
2. ORIENTATIONS PARTICULIERES.....	7
2.1. ORIENTATIONS APPLICABLES AUX MAISONS A COLOMBAGE (MCO)	7
2.2. ORIENTATIONS APPLICABLES AUX GRANGES ET DEPENDANCES.....	7
2.3. ORIENTATIONS APPLICABLES AUX MAISONS DE MAITRE ET MAISONS BOURGEOISES	7
2.4. ORIENTATIONS APPLICABLES BATIMENTS A FONCTIONS SPECIFIQUES (BFS)	7

Préambule

1. Portée juridique des orientations

Les orientations et recommandations de ce document complètent les protections réglementaires inscrites au règlement graphique (zonage) au titre de l'article L.151-19 du code de l'Urbanisme.

Elles s'adressent aux porteurs de projets qui déposent une autorisation d'urbanisme et fonctionnent selon les deux niveaux suivants :

Orientations :

Elles s'imposent de manière obligatoire dans un lien de compatibilité avec les futurs aménagements.

Recommandations :

Elles n'ont pas de portée juridique, mais formulent les conseils de la commune à l'attention des porteurs de projet.

2. Cartographie des bâtiments et éléments concernés

Les bâtiments et éléments concernés sont repérés sur un plan spécifique intitulé : « 4.b.1. OAP Patrimoine – document cartographique ».

3. Liste des bâtiments et éléments concernés

N° plan	Adresse	Description
1	1 rue de la liberté	Maison à colombage avec grange
2	1 rue de la République	Maison à colombage (recouvert) avec grange
3	1 rue du Marechal Joffre	Maison à colombage avec grange (hors porche)
4	1 rue du Rhin	Maison à colombage
5	8 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny	Portail, maison de Maître, murets en pierre et clôtures en fer forgé
6	10 rue Foch	Maison à colombage (recouvert) avec grange
7	10 rue Rogg Haas	Maison à colombage
8	11 rue d'Alsace	Maison à colombage recouvert
10	13 rue de la liberté	Maison à colombage
11	15 rue de la République	Maison à colombage
12	15 rue du Marechal Joffre	Maison à colombage avec grange
13	15 rue Rogg Haas	Maison à colombage (recouvert) avec grange
14	17 rue du Marechal Joffre	Maison à colombage avec grange
15	2 rue de la Délivrance	Maison à colombage
17	2 rue de la République	Ancienne mercerie (1900)
18	20 rue de la République	Maison à colombage
19	22 rue de la République	Maison à colombage et annexe en front de rue

20	23 rue de la République	Maison à colombage avec grange
21	24 rue de la République	Maison à colombage (recouvert)
22	25 rue Rogg Haas	Maison à colombage avec pignon recouvert
23	26 rue Rogg Haas	Maison de maître
24	28 rue de la République	Maison à colombage (recouvert)
25	28 rue Rogg Haas	Maison à colombage (recouvert)
26	3 rue Foch	Maison à colombage (recouvert)
27	3 rue Rogg Haas	Grange à colombage
28	32 rue Foch	Maison de maître
29	35 rue Foch	Maison à colombage
30	4 rue d'Alsace	Maison en pierre et ancien atelier de menuiserie
31	4 rue de la liberté	Maison à colombage
32	47 rue Foch	Maison à colombage avec grange
33	49 rue Foch	Maison bourgeoise
34	5 rue d'Alsace	Maison à colombage (recouvert) avec grange
35	51 rue Foch	Maison type Jugenstill
36	6 rue d'Alsace	Grange
37	6 rue de la République	Maison à colombage (recouvert)
38	6 rue Foch	Maison de maître
39	6 rue Rogg Haas	Maison à colombage recouvert et vitrine bois
40	7 rue Rogg Haas	Grange
41	8 rue de la Délivrance	Maison à colombage (recouvert)
42	8 rue de la liberté	Maison à colombage (recouvert) et grange
44	8 rue Rogg Haas	Commerce (fin 19e)
46	33 rue Poincaré	Maison à colombage (recouvert)
47	31 rue Poincaré	Maison à colombage avec grange
48	29 rue Poincaré	Maison à colombage
49	27 rue Poincaré	Maison à colombage
50	38 rue Poincaré	Maison à colombage avec grange
51	36 rue Poincaré	Maison à colombage avec grange
52	17 rue Poincaré	Maison à colombage (recouvert)
54	9 rue Poincaré (maison dietschy)	Maison à colombage (recouvert), cadran solaire
55	5 rue Poincaré (presbytère)	Presbytère (1900)
56	1 place du Général de Gaulle (Mairie)	Mairie
57	1 rue Clémenceau (château)	Bâtiment du 17e siècle
58	5 rue Sainte-Marie	Ancienne indiennerie du 18e avec grange
59	1 rue Sainte-Marie	Maison à colombage avec toit mansart et grange
60	15 rue de la Fontaine	Maison à colombage avec grange
61	1 rue de la Fontaine	Maison à colombage et ancien relais de poste à cheval (18e)
62	6 rue Poincaré	Maison bourgeoise en pierre avec grange à colombage
63	14 rue Poincaré	Maison à colombage avec grange

64	2 rue du Maréchal Foch (Bascule)	Maison à colombage
65	11 rue du Maréchal Foch	Maison à colombage en front de rue
67	Place Dreyfus (Église)	Église – plan des vitraux dessinés par Françoise Haas
68	2 rue Rogg Haas (auberge à côté)	Ancienne auberge et enseigne
69	4 rue Rogg Haas	Maison à colombage
70	12-14 rue Rogg Haas	Maison à colombage
71	11 rue Rogg Haas (Banque Pop.)	Maison à colombage (recouvert)
72	17 rue Rogg Haas (tribunal)	Ancien tribunal de la période allemande
73	20 rue Rogg Haas	Maison à colombage
74	35 rue Rogg Haas (Hopital)	Hôpital fin 19e
75	54 rue Rogg Haas (Tuilerie)	Ancienne tuilerie de Sierentz, 19e
76	Rue de Kembs (calvaire d'entrée de ville)	Chapelle Saint Wendelin
77	3 rue de la Fontaine	Maison bourgeoise
78	7 rue de la Fontaine	Maison à colombage avec grange
80	5 rue de la Fontaine	Longère à colombage (ancienne écurie)
81	8 rue de la république	Croix
82	6 rue du Mal de Lattre de Tassigny	Maison style chalet (fin 19e) d'inspiration bavaroise
83	4 rue de Paris	Maison à colombage avec grange
84	11 rue de Paris	Ancien commerce (1930)
85	13 rue de la Fontaine	Maison à colombage recouvert
86	Place du général de Gaulle	Maison de garde (fin 19e)
87	11 rue Foch	Maison à colombage
88	4 rue Clémenceau	Maison bourgeoise
89	14 rue Clémenceau	Maison bourgeoise (1900)
90	1 rue du Moulin (maison Cortinovis)	Maison bourgeoise (ancien presbytère 1605) + Vestige du chœur gothique
91	2 rue du Moulin	Maison à colombage + grange
92	4 rue du Moulin	Maison à colombage + grange
93	6 rue du Moulin	Maison bourgeoise
94	6 bis rue du Moulin (Médiathèque)	Médiathèque (ancienne grange)
95	2 rue Clémenceau	Salle des fêtes (école maternelle autrefois)
96	10 rue mal Tassigny	Maison de maître, murets en pierre et clôtures en fer forgé
97	2 rue Sainte-Marie	Ancienne faïencerie seigneuriale (18e)
98	Intersection de la rue Poincaré et de la rue des Violettes	Calvaire
99	Chemin rural dit Buchholtzweg	Calvaire

Orientations

1. Orientations générales concernant l'ensemble des bâtiments et éléments recensés

Orientations :

Tout projet peut être refusé ou n'être accepté que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales si les constructions, par leur situation, leur architecture, leurs dimensions ou l'aspect extérieur des constructions ou ouvrages à édifier ou à modifier, sont de nature à porter atteinte au caractère patrimonial, à l'intérêt des lieux avoisinants, aux sites, aux paysages naturels ou urbains ainsi qu'à la conservation des perspectives monumentales et de l'alignement existant.

L'isolation extérieure est également interdite sur toutes les constructions recensées.

Démolition : La démolition des constructions repérées n'est pas autorisée, sauf dans le cas où ces constructions présentent un état qui peut nuire à la sécurité publique et/ou qu'ils font l'objet d'une procédure de péril.

Les constructions annexes, les dépendances, et les clôtures appartenant à un ensemble bâti homogène en lien avec les constructions repérées devraient être conservées, sous réserve qu'ils présentent un intérêt patrimonial.

Le traitement des espaces extérieurs devrait participer à la mise en valeur des constructions repérées.

Les modifications de l'aspect extérieur d'une construction repérée sont possibles avec maintien et mise en valeur les éléments existants et leur composition, tout en respectant le caractère et la séquence urbaine dans laquelle s'inscrit cette construction.

2. Orientations particulières

2.1. Orientations applicables aux maisons à colombage (MCO)

Orientations :

Maintien du caractère spécifique de la maison à colombage alsacienne.
Maintien de la forme de toiture traditionnelle à deux pans avec croupes si existantes.
Les tuiles seront obligatoirement en terre cuite.
Il est précisé que le colombage doit être maintenu visible et il est demandé de préserver les encadrements de fenêtre.
Maintien des balcons à galerie dans leur état d'origine ouvert.

Recommandations :

Pour les façades à colombage recouvert, il est préconisé de révéler le colombage.
En cas de travaux sur la bâti existant ou d'extension, il est préconisé l'utilisation des matériaux semblables à l'origine et de maintenir des volets battants.

2.2. Orientations applicables aux granges et dépendances

Orientations :

Maintien du caractère de l'ensemble bâti.
Maintien du volume, des éléments de charpente principaux et remarquables, ainsi que des colombages si présents.
Si mise en place de bardage, celui-ci sera réalisé en bois en pose verticale.

2.3. Orientations applicables aux maisons de maître et maisons bourgeoises

Orientations :

Maintien du caractère spécifique des maisons recensées et de l'aspect visuel extérieur.
Maintien des éléments d'ornements particuliers (sculptures, ferronneries, moulures, encadrements des fenêtres, chainons d'angles, etc.), boiserie spécifiques de façade, forme de la toiture.
Les couvertures seront réalisées avec les matériaux d'origine.

2.4. Orientations applicables bâtiments à fonctions spécifiques (BFS)

Orientations :

Maintien du caractère spécifique des bâtiments recensés.
Maintien des éléments d'ornements particuliers (sculptures, ferronneries, moulures, encadrements des fenêtres, chainons d'angles, etc.), boiserie spécifiques de façade, forme de la toiture.
Les couvertures seront réalisées avec les matériaux d'origine.

